

Commune de Berdorf



*Berdorf, Bollendorf-Pont,
Weilerbach, Grundhof, Kalkesbach*

AVIS AU PUBLIC

Urbanisme

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 13 décembre 2013 portant adoption définitive du plan d'aménagement particulier PAP «Wunnen un der Sauer» à Bollendorf-Pont présenté par le bureau d'architecture urbanisme wity & wity d'Echternach au nom et pour compte de Monsieur Marc Bouchard d'Echternach, portant sur un fonds sis à Bollendorf-Pont sur des parcelles inscrites au cadastre, commune de Berdorf, section A de Bollendorf-Pont, sous les numéros 1695/4482, 1720/4483, 1720/4485, 1727/4487, 1727/4488, 1727/4490, 1730/4492 et 1730/4494 contenance de 97,00 ares

a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région en date du 3 février 2014 (réf.: 16978/76C).

Les documents y relatifs sont à la disposition du public au secrétariat ou bien au service technique de la commune où il en peut être pris copie sans déplacement.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours en annulation peut être introduit par ministère d'Avocat à la Cour devant les juridictions administratives contre la décision du Ministère de l'Intérieur et à la Grande région, sous peine de déchéance, dans un délai de 3 mois à partir de l'affichage de la décision.

Berdorf, le 17 février 2014

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)

Signé Claude Oé

Le bourgmestre,

Signé Ern Walerius